

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE447

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 36

À la deuxième phrase de l'alinéa 34, substituer aux mots :

« avec son accord »

les mots :

« avec l'accord de ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.